

*Date de dépôt: 17 février 2006*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le maintien du bureau de poste à Russin**

### **Rapport de M. Louis Serex**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition mentionnée ci-dessus lors des séances du 3 septembre 2001 et du 24 septembre 2001, sous la présidence de M. Hubert Dethurens.

Cette pétition demande l'annulation de la fermeture du bureau de poste de la commune de Russin. Elle a récolté 270 signatures.

### **Auditions**

*3 septembre 2001, audition de M<sup>me</sup> Erica Deuber-Zigler et de M. Alain Peillex, pétitionnaires, ainsi que de M. Laurent Delesderrier, adjoint au maire de Russin.*

M<sup>me</sup> Deuber-Zigler et M. Peillex disent avoir été motivés pour agir par l'attitude de La Poste, qui a opposé une fin de non recevoir systématique et qui a rompu le dialogue. Ils expliquent que Russin est une commune isolée ; le seul transport public pour se rendre à Satigny, où se trouve le bureau de poste le plus proche, est le train, mais la gare se trouve à l'extérieur du village.

M. Delesderrier signale que la correspondance adressée à La Poste par la commune de Russin est relativement importante, mais que La Poste n'y a

répondu qu'en affirmant qu'elle appliquait les directives fédérales fixées au niveau politique qui ne peuvent pas être discutées. M. Delesderrier précise que la survie de l'épicerie dépendait étroitement du maintien du bureau de poste. Il note aussi que La Poste reproche à la commune le vote, en conseil communal, d'une résolution demandant un moratoire. M. Delesderrier explique encore que la commune de Dardagny a accusé Russin de défendre son bureau de poste, ce à quoi il faut noter que Russin est un point de passage, tandis que Dardagny est au bout du canton.

***24 septembre 2001, audition de M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie.***

Les commissionnaires désirent savoir quelles démarches ont été entreprises par le Conseil d'Etat sur cette question et quelles démarches peuvent encore être entreprises. M. Lamprecht explique que le Conseil d'Etat s'est adressé à M. Leuenberger, mais que ce dernier a indiqué qu'un moratoire était impossible, dans la mesure où il s'agirait d'une atteinte à la liberté de l'entreprise. D'autres démarches ont été entreprises, comme une résolution qui demandait entre autres que La Poste renonce à négocier directement avec les mairies pour privilégier des négociations cadres, mais sans effet. M. Lamprecht estime alors que tous les recours ont été épuisés et qu'il est impossible de chercher des solutions globales.

## **Discussions**

M<sup>me</sup> Humbert n'est pas étonnée de l'attitude de La Poste qui semble refuser le dialogue. Elle relève que d'autres communes ont rencontré les mêmes problèmes.

M. Brogginì explique qu'il est de la responsabilité des communes d'envisager des solutions adaptées aux cas particuliers.

Le Président propose de voter sur le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Mis aux voix, le renvoi de la pétition 1361 au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité (2 AdG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 R, 2 L).

## **Pétition (1361)**

### **pour le maintien du bureau de poste à Russin**

Nous, population de la commune de Russin et usagers de la poste de Russin :

- ayant connaissance du plan de restructuration du réseau postal, annoncé le 18 janvier 2001 par la direction de La Poste (le plan « Gigy ») et prévoyant d'ici 2006 la suppression de 900 à 1500 bureaux de poste en Suisse,
- constatant que ce plan s'inscrit dans le processus de privatisation et de libéralisation que connaît le service postal depuis quelques années, dont les effets les plus manifestes sont la dégradation de la qualité des prestations, l'accroissement des inégalités entre régions, l'augmentation des prix et la détérioration des conditions de travail des salariées et des salariés de La Poste,
- nous accordant sur le fait que la poste doit rester un service public, qui doit garantir à toutes et tous, quels que soient leur revenu et leur âge, habitants des villes, des campagnes et des régions périphériques, un accès à des prestations de qualité,

demandons que le projet de supprimer la poste de Russin soit annulé.

La disparition de la poste de Russin créerait, en particulier pour les personnes âgées, pour les paysans et les artisans et pour de multiples clients de passage qui l'utilisent tous les jours en s'arrêtant sur le chemin de leur travail, une situation des plus difficiles. De plus, la disparition de la poste créerait dans le village géographiquement relativement isolé une dégradation économique certaine : l'épicerie du village, située immédiatement à côté de la poste, serait la première à en souffrir et courrait le risque de devoir fermer à son tour, puisqu'elle doit notamment son existence aux clients du bureau de poste qui profitent de leurs arrêts pour faire leurs achats.

Nous, population de Russin, demandons le maintien d'un service public digne de ce nom, auquel les citoyens et les citoyennes, les habitants et les habitantes ont droit par la Constitution et par les impôts qu'ils paient.

Nous demandons aux autorités municipales de Russin et des communes du Mandement un engagement énergique dans la lutte contre l'arrogance bureaucratique de l'actuelle direction de La Poste.

Nous demandons aux autorités cantonales, notamment au Conseil d'Etat, une intervention efficace et déterminée à Berne contre le démantèlement du service public dans les villages genevois et notamment à Russin.

Par notre signature, nous demandons au Conseil fédéral et à la direction générale de La Poste à Berne de respecter le mandat constitutionnel qui est le leur, celui d'assurer à la population un service public digne de ce nom, et de renoncer à leur volonté inadmissible de supprimer le bureau de poste de Russin.

N. B. : 270 signatures  
*Mouvement citoyen pour la  
défense de la Poste de Russin  
p.a. Deuber Ziegler Erica  
Case postale 4  
1281 Russin*